

Déontologie et éthique du travail social

SOB2010-NASX_NA

Domaine : **Sciences politiques et sociales** Grade académique : **Bachelier : assistant(e) social(e) - Namur**

Niveau de certification : **6 Cycle : Premier Cycle** Année académique : **2026-2027** (Q1 Q2)

CRÉDITS ECTS 3		VOLUMEHoraire 36 h	
PRÉREQUIS <i>Aucun</i>		CO-REQUIS SOB2005-NASX_NA SOB2002-NASX_NA SOB2009-NASX_NA SOB2010-NASX_NA	
IMPLANTATION Département social de Namur	DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT DU DOMAINE Christine Biston	RESPONSABLE DE L'UE Monique HENIN	ENSEIGNANTS INTERVENANTS Noëlle DARIMONT Monique HENIN Thibaut JACQUINET Nadia TADJENANT

PROGRAMME D'ÉTUDES

Programme	Bloc	Caractère
SO-Assistant social	2	Obligatoire

Partie 1 Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme et acquis d'apprentissage spécifiques (AAS) sanctionnés par l'évaluation

CONTEXTUALISATION

À définir

ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUES (AAS)

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de :

- Analyser une situation d'ordre déontologique sur base des repères théoriques et méthodologiques vus au cours
- Argumenter son positionnement déontologique dans la situation analysée
- Restituer certains concepts théoriques vus au cours

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Document annexe à la fiche UE accessible via un lien explicitant en quoi le programme d'études s'inscrit dans une politique de développement durable. Une ou plusieurs UE spécifique(s) pourraient être ciblée(s) dans cette annexe.

Partie 2 Description de l'unité d'enseignement

OBJECTIFS

Cette UE vise donc à analyser une situation déontologique en mobilisant les repères théoriques et méthodologiques pertinents afin de construire et d'argumenter un positionnement professionnel.

CONTENU

Le cours s'articule en deux temps :

- Théorie au Q1 : constituée de trois parties :
- Partie 1 : éthique et déontologie du travail social (appropriation notamment des valeurs professionnelles)
- Partie 2 : le volet juridique (secret professionnel, devoir de discrétion, exceptions au secret professionnel et secret professionnel partagé)
- Partie 3 : éthique et numérique (réflexion sur les enjeux éthiques de l'usage du numérique dans le travail social)
- Une démarche d'application au Q2 dans le cadre d'ateliers portant sur l'analyse de situations et débat avec des professionnels. Une séance est également prévue durant le stage pour analyser avec les étudiants des situations rencontrées en stage.

SOURCES ET RÉFÉRENCES

- Articles en fonction de l'actualité
- Supports vidéos
- Codes de déontologie des différents secteurs professionnels présents sur Moodle
- Sources législatives présentes sur Moodle.

SUPPORTS DE COURS

Activité d'apprentissage	Support
AASN2010-DEOTO — Déontologie et éthique du travail social	Voir Moodle : Powerpoint, situations pratiques

Partie 3 Méthodologie mise en œuvre et éventuel découpage de l'UE

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (AA) AU REGARD DE LEUR STATUT

Activité d'apprentissage	Heures	Langue d'enseignement	Langue d'évaluation
AASN2010-DEOTO — Déontologie et éthique du travail social	36 h	Français	Français

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Méthodes d'enseignement et d'apprentissage
AASN2010-DEOTO — Déontologie et éthique du travail social	• Cours magistraux • Témoignages de professionnels • Ateliers en petits groupes visant l'application de la théorie dans des situations concrètes • Réflexion à partir d'articles et supports vidéos

DÉTERMINATION DE LA COHÉRENCE PÉDAGOGIQUE EN CAS DE REGROUPEMENT D'AA FAISANT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION DISTINCTE

À définir

Partie 4 Évaluation de l'unité d'enseignement

STRUCTURE DU DISPOSITIF GÉNÉRAL D'ÉVALUATION (EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'ÉTUDES)

À définir

MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE LA NOTE FINALE DE L'UE

À définir

LA PONDÉRATION DE L'ÉVALUATION DE L'UE À DES FINS DE DÉLIBÉRATION LORS DU CALCUL DE LA MOYENNE

Au sein du programme d'études, lors du calcul de la moyenne, la pondération de l'évaluation de l'unité d'enseignement est effectuée sur base des crédits affectés à cette unité d'enseignement et évalués

MODALITÉS D'ÉVALUATION PAR ACTIVITÉ D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Modalités d'évaluation
AASN2010-DEOTO — Déontologie et éthique du travail social	En juin, l'étudiant présente un examen oral en deux parties. La première partie consiste à analyser une situation concrète et à argumenter son positionnement professionnel au regard des différents concepts déontologiques et juridiques abordés au cours. Les supports du cours sont autorisés pour cette partie, qui compte pour 50 % des points. La deuxième partie consiste en une question théorique visant à démontrer la maîtrise d'un concept vu durant le cours. Les supports du cours sont interdits pour cette partie, qui compte pour 50 % des points. L'étudiant est interrogé oralement par le professeur qui lui a été attribué pour les ateliers. En deuxième session, les modalités sont identiques à celles de juin. L'étudiant présente un examen oral en deux parties et doit systématiquement représenter les deux parties, même si l'une d'entre elles a été réussie en première session. En cas d'absence pour maladie (CM), pour motif légitime (ML), de non-présentation (PP) ou de « note de présence » (PR) à un examen ou toute autre méthode évaluative, d'une ou plusieurs activités d'apprentissage d'une unité d'enseignement composée d'une ou plusieurs activités d'apprentissage, la note zéro « O » sera attribuée à l'activité d'apprentissage concernée ainsi qu'à l'unité d'enseignement dont elle fait partie. La méthode d'évaluation précisée dans la fiche descriptive de l'unité d'enseignement ne s'appliquera dès lors pas.

MODALITÉS CONCRÈTES D'ÉVALUATION

Une mention sur la fiche informera les étudiants du fait que les précisions sur les épreuves seront disponibles sur Moodle au plus tard 6 semaines avant l'évaluation.